



Communiqué de presse

Luxembourg, le 4 octobre 2017

Les mesures en faveur du bien-être des animaux vont faire l'objet d'un audit de la Cour des comptes européenne

La Cour des comptes européenne examinera prochainement si la Commission européenne et les États membres ont contribué de manière efficace à la réalisation des objectifs de l'UE en matière de bien-être animal. Pour la première fois, les auditeurs se sont attachés exclusivement à examiner la question du bien-être animal. Ils évalueront les mesures prises pour assurer le respect de la législation relative au bien-être des animaux et pour améliorer la coordination entre les actions menées dans ce domaine et la politique agricole commune.

L'audit sera uniquement consacré aux animaux d'élevage, qui font l'objet de la plus grande partie de la législation de l'UE en la matière. Selon les estimations, il y a 4,5 milliards de poulets, de poules pondeuses et de dindes dans l'UE, ainsi que 330 millions de vaches, de porcs, de chèvres et de moutons. L'audit concernera non seulement la vie des animaux dans les exploitations, mais également leur transport et leur abattage.

Les fonds de l'UE alloués aux «paiements en faveur du bien-être des animaux» au titre du développement rural pour la période 2014-2020 représentent environ 1,5 milliard d'euros. Les mesures visent à encourager une amélioration du bien-être qui aille au-delà des exigences minimales fixées aux niveaux national et de l'UE.

«Les citoyens de l'UE sont de plus en plus préoccupés par le bien-être des animaux et l'UE dispose de certaines des normes réglementaires les plus élevées au monde dans ce domaine. Notre audit nous offrira l'occasion de vérifier si ces normes sont effectivement mises en pratique», a déclaré M. Janusz Wojciechowski, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport.

Les auditeurs se rendront dans cinq États membres: l'Allemagne, la France, l'Italie, la Pologne et la Roumanie. Le rapport d'audit devrait être publié fin 2018.

Remarques à l'intention des journalistes

L'annonce de cet audit en ce 4 octobre coïncide avec la Journée mondiale des animaux, qui vise à sensibiliser le public à la condition animale afin de renforcer les normes en matière de bien-être des animaux partout dans le monde.

L'application de la législation relative au bien-être animal relève de la responsabilité partagée de la

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole

T: (+352) 4398 47063

M: (+352) 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse

T: (+352) 4398 45410

M: (+352) 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu

@EUAuditors

eca.europa.eu

Commission européenne et des États membres. En février 2012, la Commission a adopté une stratégie pour la période 2012-2015 qui vise à faire en sorte que les normes existantes en matière de bien-être animal soient appliquées et mises en œuvre de manière uniforme partout dans l'UE, que le bien-être des animaux soit intégré dans les actions internationales, que les consommateurs soient bien informés et que la coordination avec la politique agricole commune soit optimisée.